Des Professeurs de Lettres en Lycée Le mars 2017

de l’Académie d’Orléans-Tours

À l'attention de : Mme La Rectrice, Mesdames et Messieurs les IPR-IA de Lettres et les membres de la DEC.

Des groupes d’information et d’organisation se sont réunis fin janvier pour indiquer les conditions dans lesquelles va se dérouler la session de juin 2017 de l’EAF.

Ces conditions nous paraissent inacceptables, si nous voulons continuer à travailler avec une réelle qualité de traitement des candidats et si nous voulons conserver notre lucidité quand nous les évaluons.

Nous formulons ici trois exigences :

1. Nous ne corrigerons pas plus de 50 copies à l’écrit et nous n’évaluerons pas plus de 50 candidats à l’oral. Comme nous devons préparer les épreuves orales à l’avance, nous ne serons plus convoqués pour les surveillances du Baccalauréat dans les établissements centres d’examen.
2. Nous voulons une revalorisation salariale ou indemnitaire des oraux.
3. Nous exigeons la limitation systématique de tous les déplacements imposés au titre de l’EAF.

Nous attendrons votre réponse sur chacun de ces points, 10 jours à partir de l’envoi de ce courrier.

En l’absence d’une réponse ou si cette réponse n’était pas favorable, nous sommes au regret de vous informer que nous avons d’ores et déjà d’autres moyens d’action inattendus, sans risque et tous plus efficaces les uns que les autres.

Les professeurs de Lettres signataires.